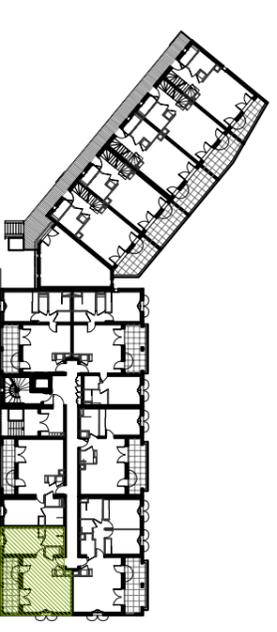




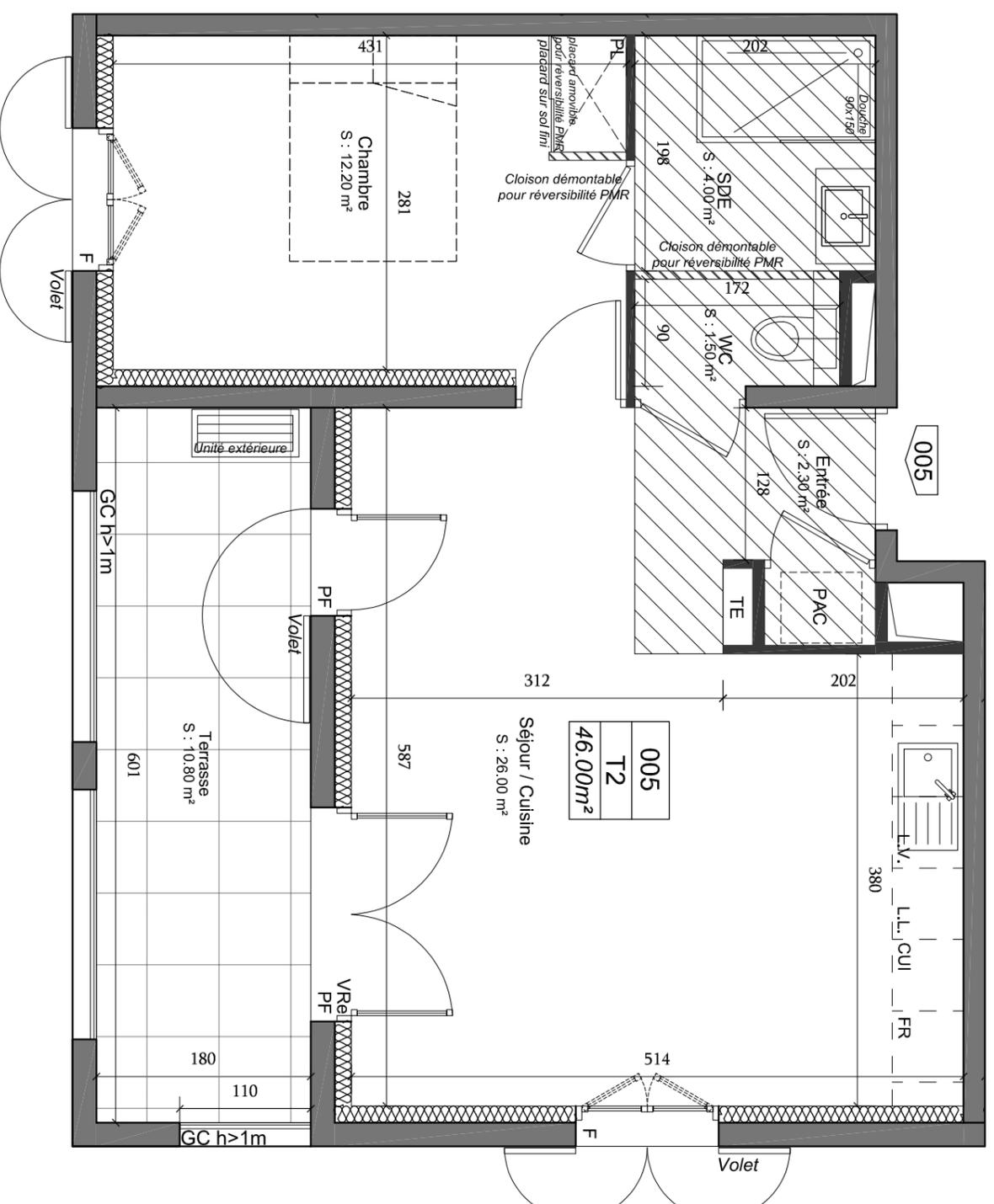
N° Lot	Etage	Type
005	RDC	T2

Surfaces habitables	
Entrée	2.30 m <sup>2</sup>
Séjour / Cuisine	26.00 m <sup>2</sup>
WC	1.50 m <sup>2</sup>
SDE	4.00 m <sup>2</sup>
Chambre	12.20 m <sup>2</sup>

Total surface habitable	46.00 m <sup>2</sup>
Terrasse	10.80 m <sup>2</sup>
Total surface privative	56.80 m <sup>2</sup>
Plan de repérage	



Indice A - 15/03/2023



LE SARMMENT  
PROMOTION IMMOBILIÈRE

Légende	
PL	Piçcard
PF	Porte-fenêtre
F	Fenêtre
VRe	Volet roulant électrique
TE	Tableau électrique
LL	Lave linge
LV	Lave vaisselle
FR	Frigo
CUI	Cuisson
	Faux-plafond, Soffite...

NOTA : La hauteur sous plafond du logement est ≈2.50m (hors poutre et faux-plafond).  
La hauteur sous faux-plafond et/ou soffite est ≈2.30m.

Pour les logements livrés équipés de cuisine, il convient de se référer au plan du cuisiniste, pour en apprécier l'aménagement final.

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions livrées que l'équipement. Les rebordées, soffites, faux-plafonds, conciliations, ballons d'eau chaude, ainsi que l'emplacement des équipements, sont figurés à titre indicatif. NOTA : les surfaces sont arrondies à 0.05m<sup>2</sup>.



**PLAN EVOLUTIF**  
Accessibilité PMR :  
Les Travaux Modificatifs Aquéneurs sont acceptés dans le cadre du décret du 24 décembre 2015 et doivent permettre la réversibilité des aménagements par des travaux simples.

